



## COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 15 Décembre 2011

Convocation en séance ordinaire le 08/12/2011.

Etait présent :

Mr MASSACRIER Marc, Maire, Madame PERRIN Michèle, 1<sup>ère</sup> adjointe, Mr PLACE Yves, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mr SUCHERE Jean-Romain, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mr PINAY Clément, 4<sup>ème</sup> Adjoint,  
Conseillers Municipaux : DUPUY Florence, PINAY Didier, Yves GUILLOT, DERVIEUX Gérard, BRICAUD Yétémé, GAY Jean-Paul, BRUNELIN Pascale, MICHARD Eric.

Absence excusée : LO SARDO Louis, BREAT Jacqueline.

Le précédent compte rendu a été approuvé à l'unanimité.

### **1. Approbation de la convention de mise à disposition d'un équipement informatique au sein de la Bibliothèque Municipale.**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de mise à disposition d'un équipement informatique, dans le cadre de la modernisation des bibliothèques-médiathèques du réseau départemental.

Cette convention définit les conditions de mise à dispositions.

Oui et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention
- Autorise Monsieur le Maire à la signer.

### **2. Approbation d'une convention d'ouverture et de fonctionnement de la Bibliothèque Municipale.**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention d'ouverture et de fonctionnement de la Bibliothèque municipale.

La convention définit les conditions d'octroi de l'aide technique et financière du Département de la Loire pour la bibliothèque relais.

Oui et délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention telle qu'annexé,
- Autorise Monsieur le Maire à la signer.

### **3. Achat de terrain en vue de l'agrandissement du Cimetière.**

Monsieur le Maire expose au conseil Municipal que dans le cadre de l'agrandissement du Cimetière, et de l'élargissement du Chemin des Ecoliers, une proposition d'achat a été faite auprès de Madame BROZE sur les parcelles A 1808 pour 1 442 M<sup>2</sup> concernant l'agrandissement du Cimetière, A 1810 pour 122 M<sup>2</sup> et A 1812 pour 88 M<sup>2</sup> concernant l'élargissement du chemin des Ecoliers au tarif de 9 € le M<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : à l'unanimité :

- Approuve l'achat de la parcelle, concernant l'agrandissement du Cimetière, cadastrée A 1808 pour 1442 m<sup>2</sup> à 9 € le M<sup>2</sup> soit un total de 12 978 €.
- Approuve l'achat des parcelles, concernant l'Élargissement du Chemin des Ecoliers, cadastrées A 1810 pour 122 m<sup>2</sup> et A 1812 pour 88 m<sup>2</sup> à 9 € le M<sup>2</sup> soit un total de 1 890 €.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à ces affaires.

### **4. Tarifs Municipaux (Concessions, Salle des Fêtes).**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, comme chaque année, il serait souhaitable de se prononcer sur les tarifs municipaux, pour mémoire, voici les tarifs appliqués en 2011 :

**Concessions : 55 € le M<sup>2</sup>**

**Location salle des Fêtes :**

		Prix	Caution
Habitants de la commune	Apéritif	70 €	300 €
	Repas ou soirée	120 €	300 €
Habitants hors commune	Apéritif	120 €	300 €
	Repas ou soirée	270 €	300 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Décide de reprendre les tarifs, sans changement, pour l'année 2012.

### **5. Autorisation de mandatement investissement 2012 à hauteur de 25%.**

Dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer, des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et surtout mandater, donc de payer, les dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente, dans l'attente du Vote du Budget 2012.

### **6. Contrat d'Assurance des risques statutaires du personnel.**

#### **Le Maire rappelle :**

- que la commune a, par la délibération du 06 Janvier 2011, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la LOIRE de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986;

#### **Le Maire expose :**

- que le Centre de Gestion a communiqué à la commune les résultats la concernant, faisant état de son souhait de continuer à assister la collectivité durant la mise en œuvre et l'exécution du contrat en apportant une coordination entre la commune et le courtier. S'agissant d'une mission particulière le Centre de Gestion propose que cette coordination soit l'objet d'une indemnisation en prélevant 3% du montant de la cotisation réellement versée annuellement.

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

#### **Décide**

**Article 1<sup>er</sup> :** d'accepter la proposition d'adhésion au contrat d'assurance statutaire groupe souscrit par le Centre de Gestion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, pour une durée de 4 ans et dans les conditions suivantes :

#### Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L.

Risques garantis : **Décès + accident de service & maladie imputable au service + maladie de longue durée, longue maladie + maternité, paternité, adoption + maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire avec franchise de 15j par arrêt en maladie ordinaire, accident de travail et maternité**

Conditions : **6.20 %**

#### Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et des Agents Non-Titulaires

Risques garantis : **accident de service et maladie imputable au service + maladie grave + maternité / adoption / paternité + maladie ordinaire avec une franchise de 10j par arrêt**

Conditions : **1,20 %**

**Article 2 :** d'accepter la proposition d'assistance du Centre de Gestion durant la mise en œuvre et l'exécution du contrat, en l'indemnisant à hauteur de 3%, en rapport des contraintes réelles générées auprès des ses services, et prélevée à l'encontre du courtier sur la cotisation versée annuellement par la commune (l'établissement) ;

**Article 3 :** l'assemblée délibérante autorise le Maire à signer les conventions en résultant.

### **7. Festival des Monts de la Balle.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le festival Les monts de la balle fait appel à certaine commune pour éventuellement animer la commune de divers artistes.  
Après discussion, le Conseil Municipal ne souhaite pas se proposer pour cet évènement.

### **8. Cérémonie des Vœux.**

Monsieur le Maire fait part de la date concernant la cérémonie des Vœux :  
Le Vendredi 06 Janvier 2012 à 18H30 Salle des Fêtes.

### **9. Locaux Société Nouvelle CMP.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que la vente aux enchères du matériel concernant la Société Nouvelle CMP a eu lieu le 06 Décembre 2011.  
A ce jour, les locaux sont donc disponibles ; le Conseil Municipal est amené à réfléchir sur le devenir des bâtiments (Vente, Location...).

### **10. Examen de demandes de subventions.**

Monsieur le Maire donne lecture des diverses demandes de subventions. Le Conseil Municipal après délibération:

- Handisport Forézien : ne souhaite pas verser de subvention.
- France Alzheimer : ne souhaite pas verser de subvention.
- ADAPEI : ne souhaite pas verser de subvention.
- ADMR : ne souhaite pas verser de subvention.

### **11. Questions diverses**

Une demande d'occupation de la cour d'Ecole pour une organisation d'un vin d'honneur pour un mariage à était déposé en Mairie.

Au vue de la demande, le Conseil Municipal ne s'y oppose pas, mais la commune encaissera un montant correspondant à la location de la salle des fêtes.

Monsieur Yves PLACE fait état des travaux de voiries en cours :  
Plateau sur la route de la menuiserie en cours d'achèvement.  
Le carrefour entre la route de Menacey et la Rue Louis Varigas est quasiment achevé.

**Prochain Conseil le Jeudi 05 Janvier 2011 à 20H15.**

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la Séance.**

**Délibération N° 2011-11-49 : Approbation de la convention de mise à disposition d'un équipement informatique au sein de la Bibliothèque Municipale**

**Délibération N° 2011-11-50 : Approbation d'une convention d'ouverture et de fonctionnement de la Bibliothèque Municipale**

**Délibération N° 2011-11-51 : Achat de terrain en vue de l'agrandissement du Cimetière**

**Délibération N° 2011-11-52 : Tarifs Municipaux (Concessions, Salle des Fêtes).**

**Délibération N° 2011-11-53 : Autorisation de mandatement investissement 2012 à hauteur de 25%.**

**Délibération N° 2011-11-54 : Contrat d'Assurance des risques statutaires du personnel.**